

226C0496  
FR0004034072-FS0332

10 avril 2026

**Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**XILAM ANIMATION**  
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 8 avril 2026, complété notamment par un courrier reçu le 10 avril, M. Emmanuel Ichbiah a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 avril 2026, le seuil de 5% du capital de la société XILAM ANIMATION<sup>1</sup> et détenir 308 805 actions XILAM ANIMATION représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et 3,96% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions XILAM ANIMATION sur le marché.

<sup>1</sup> Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris le 17 septembre 2025.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 5 893 799 actions et 7 799 673 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.